

DLT/2/PM/4 Rev.

ORIGINAL : anglais

DATE : 4 octobre 2023

Comité préparatoire de la Conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT)

**Genève, 9 – 11 octobre 2023**

Liste des invités à la Conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles et texte des projets de lettres d’invitation

*Document établi par le Secrétariat*

1. Délégations membres : il est proposé que les États membres de l’OMPI soient invités à se faire représenter à la Conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles (ci‑après dénommée “conférence diplomatique”) par des “délégations membres”, c’est‑à‑dire des délégations ayant le droit de vote (voir l’article 2.1)i) du projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique (“projet de règlement intérieur”), dans le document DLT/2/PM/3). On trouvera ci‑joint la liste de ces États ainsi que le projet de l’invitation qui leur sera adressée (annexe I).
2. Délégations spéciales : il est proposé que l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), l’Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), l’Organisation Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI), l’Organisation eurasienne des brevets (OEAB) et l’Union européenne (UE) soient invitées à se faire représenter à la conférence diplomatique par des “délégations spéciales”, c’est‑à‑dire des délégations ayant le même statut que les délégations membres si ce n’est qu’elles ne pourraient pas être membres de la Commission de vérification des pouvoirs et qu’elles n’auraient pas le droit de vote (voir les articles 2.1)ii)*,* 11.2), 33 et 34 du projet de règlement intérieur). Cette proposition s’appuie sur le fait que ces organisations intergouvernementales ont compétence pour procéder à l’enregistrement de dessins et modèles industriels. On trouvera ci‑joint le projet de l’invitation qui sera adressée à l’ARIPO, à l’OAPI, à l’OBPI, à l’OEAB et à l’UE (annexe II).
3. Délégations observatrices : il est proposé que les États membres de l’Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l’OMPI soient invités à se faire représenter à la conférence diplomatique par des “délégations observatrices”, c’est‑à‑dire des délégations qui, notamment, n’auraient pas le droit de vote (voir l’article 2.1)iii) du projet de règlement intérieur). On trouvera ci‑joint la liste de ces États ainsi que le projet de l’invitation qui leur sera adressée (annexe III).
4. Observateurs : il est proposé que la Palestine, les organisations intergouvernementales autres que celles visées au paragraphe 2 et les organisations non gouvernementales qui sont admises soit en qualité d’observatrices aux réunions des assemblées des États membres de l’OMPI soit en qualité d’observatrices *ad hoc* aux réunions du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) soient invitées à la conférence diplomatique en qualité d’“observatrices” (voir l’article 2.1)iv) du projet de règlement intérieur). Il est également proposé que les Tulalip Tribes of Washington Governmental Affairs Department qui ont demandé, dans une communication reçue par le Secrétariat le 29 septembre 2023, à figurer sur la liste des invités à la Conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles, soient invitées à la conférence diplomatique en qualité d’“observatrices”. On trouvera ci‑joint le projet de l’invitation qui sera adressée à la Palestine (annexe IV) et les listes des organisations ainsi que le projet de l’invitation qui leur sera adressée (annexe V). Lors du comité préparatoire, il pourra être suggéré d’inviter d’autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales à la conférence diplomatique.
5. *Le comité préparatoire est invité à examiner et à approuver la liste des invités et le texte des projets d’invitation et autres propositions reproduits aux paragraphes 1 à 4 du document DLT/2/PM/4 Rev.*

[Les annexes suivent]

liste des états qu’il est proposé d’inviter à se faire représenter par des délégations membres (c’est‑à‑dire, les États membres de l’OMPI)

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua‑et‑Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie‑Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d’Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, États‑Unis d’Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée‑Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d’), Iraq, Irlande, Islande (l’), Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nioué, Norvège, Nouvelle‑Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie–Nouvelle‑Guinée, Paraguay, Pays‑Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République‑Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume‑Uni, Rwanda, Sainte‑Lucie, Saint‑Kitts‑et‑Nevis, Saint‑Marin, Saint‑Siège, Saint‑Vincent‑et‑les Grenadines, Samoa, Sao Tomé‑et‑Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor‑Leste, Togo, Tonga, Trinité‑et‑Tobago, Tunisie, Turkménistan, Türkiye, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe (192).

Projet de l’invitation qu’il est proposé d’adresser à chaque délégation membre

Le Directeur général de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments au Ministre des affaires étrangères et a l’honneur d’inviter le Gouvernement de Son Excellence à se faire représenter par une délégation ayant le statut de délégation membre à la Conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles (ci‑après dénommée “conférence diplomatique”).

La conférence diplomatique se tiendra à [ville/pays], au [lieu], du [dates], et s’ouvrira à 10 heures le premier jour. Afin de faciliter le processus d’enregistrement des participants, un système d’enregistrement en ligne a été mis en place. Les représentants du Gouvernement de Son Excellence désignés pour participer à la conférence diplomatique sont priés de s’inscrire d’ici au (date), à l’adresse suivante : (url).

L’interprétation simultanée sera assurée à partir et à destination du français, de l’anglais, de l’arabe, du chinois, de l’espagnol et du russe, et à partir du portugais dans les six autres langues.

Le projet d’ordre du jour et le projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique sont joints à la présente.

./.

Le projet d’articles, y compris le projet de dispositions administratives et de clauses finales, ainsi que le projet de règlement d’exécution concernant le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels constituent la “proposition de base” dont il est question à l’article 29.1)a) du projet de règlement intérieur. Le projet de proposition de base est également joint à la présente.

./.

L’attention de Son Excellence est appelée sur le fait que les représentants de son Gouvernement devront être munis de lettres de créance et, pour la signature du traité sur le droit des dessins et modèles, de pleins pouvoirs (voir l’article 6 du projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique, dans le document DLT/2/PM/3). Ces pleins pouvoirs devront être signés par le Chef de l’État, le Chef du Gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères.

Le Directeur général saurait gré au Gouvernement de Son Excellence de bien vouloir lui communiquer d’ici au [date] les nom et qualité des personnes qui le représenteront. L’OMPI s’étant engagée à promouvoir l’égalité des sexes, il serait souhaitable que la parité puisse être prise en considération lors de la désignation des représentants.

[date]

Pièces jointes : DLT/DC/1 Prov., DLT/DC/2, DLT/DC/3 et DLT/DC/4

[L’annexe II suit]

Projet de l’invitation qu’il est proposé d’adresser à l’ARIPO, à l’OAPI, à l’OBPI, à l’OEAB et à l’UE

[date]

[Madame la Présidente, Monsieur le Président]

J’ai l’honneur d’inviter [l’ARIPO, l’OAPI, l’OBPI, l’OEAB, l’UE] à se faire représenter par une délégation ayant le statut de délégation spéciale à la Conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles (ci‑après dénommée “conférence diplomatique”).

La conférence diplomatique se tiendra à [ville/pays], au [lieu], du [dates], et s’ouvrira à 10 heures le premier jour. Afin de faciliter le processus d’enregistrement des participants, un système d’enregistrement en ligne a été mis en place. Les représentants de [l’ARIPO, l’OAPI, l’OBPI, l’OEAB, l’UE] désignés pour participer à la conférence diplomatique sont priés de s’inscrire d’ici au (date), à l’adresse suivante : (url).

L’interprétation simultanée sera assurée à partir et à destination du français, de l’anglais, de l’arabe, du chinois, de l’espagnol et du russe, et à partir du portugais dans les six autres langues.

Le projet d’ordre du jour et le projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique sont joints à la présente.

./.

Le projet d’articles, y compris le projet de dispositions administratives et de clauses finales, ainsi que le projet de règlement d’exécution concernant le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels constituent la “proposition de base” dont il est question à l’article 29.1)a) du projet de règlement intérieur. Le projet de proposition de base est également joint à la présente.

./.

La délégation de [l’ARIPO, l’OAPI, l’OBPI, l’OEAB, l’UE] devra être munie de lettres de créance (voir l’article 6 du projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique, dans le document DLT/2/PM/3). S’agissant de savoir si la délégation de [l’ARIPO, l’OAPI, l’OBPI, l’OEAB, l’UE] peut devenir partie au traité sur le droit des dessins et modèles, la réponse sera soumise aux dispositions du traité lui‑même, dont l’adoption devrait intervenir vers la fin de la conférence diplomatique : dans l’affirmative, et si elle souhaite signer le traité sur le droit des dessins et modèles, la délégation de [l’ARIPO, l’OAPI, l’OBPI, l’OEAB, l’UE] devra être munie de pleins pouvoirs.

Je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer d’ici au [date] les nom et qualité des personnes qui représenteront [l’ARIPO, l’OAPI, l’OBPI, l’OEAB, l’UE]. L’OMPI s’étant engagée à promouvoir l’égalité des sexes, il serait souhaitable que la parité puisse être prise en considération lors de la désignation des représentants.

Veuillez agréer, [Madame la Présidente, Monsieur le Président], les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur général :

Daren Tang

Pièces jointes : DLT/DC/1 Prov., DLT/DC/2, DLT/DC/3 et DLT/DC/4

[L’annexe III suit]

Liste des états qu’il est proposé d’inviter à se faire représenter par des délégations observatrices (c’est‑à‑dire, les États membres de l’Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l’OMPI)

Micronésie (États fédérés de), Palaos et Soudan du Sud (3).

Projet de l’invitation qu’il est proposé d’adresser aux délégations observatrices

Le Directeur général de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments au Ministre des affaires étrangères et a l’honneur d’inviter le Gouvernement de Son Excellence à se faire représenter par une délégation observatrice à la Conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles (ci‑après dénommée “conférence diplomatique”).

La conférence diplomatique se tiendra à [ville/pays], au [lieu], du [dates], et s’ouvrira à 10 heures le premier jour. Afin de faciliter le processus d’enregistrement des participants, un système d’enregistrement en ligne a été mis en place. Les représentants du Gouvernement de Son Excellence désignés pour participer à la conférence diplomatique sont priés de s’inscrire d’ici au (date), à l’adresse suivante : (url).

L’interprétation simultanée sera assurée à partir et à destination du français, de l’anglais, de l’arabe, du chinois, de l’espagnol et du russe, et à partir du portugais dans les six autres langues.

Le projet d’ordre du jour et le projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique sont joints à la présente.

./.

Le projet d’articles, y compris le projet de dispositions administratives et de clauses finales, ainsi que le projet de règlement d’exécution concernant le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels constituent la “proposition de base” dont il est question à l’article 29.1)a) du projet de règlement intérieur. Le projet de proposition de base est également joint à la présente.

./.

L’attention de Son Excellence est appelée sur le fait que les représentants de son Gouvernement devront être munis de lettres de créance.

Le Directeur général saurait gré au Gouvernement de Son Excellence de bien vouloir lui communiquer d’ici au [date] les nom et qualité des personnes qui le représenteront. L’OMPI s’étant engagée à promouvoir l’égalité des sexes, il serait souhaitable que la parité puisse être prise en considération lors de la désignation des représentants.

[date]

Pièces jointes : DLT/DC/1 Prov., DLT/DC/2, DLT/DC/3 et DLT/DC/4

[L’annexe IV suit]

Projet de l’invitation qu’il est proposé d’adresser à la Palestine

Le Bureau international de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments à la Mission permanente d’observation de la Palestine auprès de l’Office des Nations Unies à Genève et a l’honneur d’inviter la Palestine à se faire représenter avec la qualité d’observateur à la Conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles (ci‑après dénommée “conférence diplomatique”).

La conférence diplomatique se tiendra à [ville/pays], au [lieu], du [dates], et s’ouvrira à 10 heures le premier jour. Afin de faciliter le processus d’enregistrement des participants, un système d’enregistrement en ligne a été mis en place. Les représentants de la Palestine désignés pour participer à la conférence diplomatique sont priés de s’inscrire d’ici au (date), à l’adresse suivante : (url).

L’interprétation simultanée sera assurée à partir et à destination du français, de l’anglais, de l’arabe, du chinois, de l’espagnol et du russe, et à partir du portugais dans les six autres langues.

Le projet d’ordre du jour et le projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique sont joints à la présente.

./.

Le projet d’articles, y compris le projet de dispositions administratives et de clauses finales, ainsi que le projet de règlement d’exécution concernant le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels constituent la “proposition de base” dont il est question à l’article 29.1)a) du projet de règlement intérieur. Le projet de proposition de base est également joint à la présente.

./.

L’attention est appelée sur le fait que les représentants de la Palestine devront être munis de lettres de créance (voir l’article 7 du projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique, dans le document DLT/2/PM/3).

Le Bureau international saurait gré de bien vouloir lui communiquer d’ici au [date] les nom et qualité des personnes qui représenteront la Palestine. L’OMPI s’étant engagée à promouvoir l’égalité des sexes, il serait souhaitable que la parité puisse être prise en considération lors de la désignation des représentants.

[date]

Pièces jointes : DLT/DC/1 Prov., DLT/DC/2, DLT/DC/3 et DLT/DC/4

[L’annexe V suit]

Liste des organisations intergouvernementales AUTRES QUE L’ARIPO, L’OAPI, L’OBPI, L’OEAB ET L’UE qu’il est proposé d’inviter en qualité d’observatrices

Toutes les organisations intergouvernementales, autres que l’ARIPO, l’OAPI, l’OBPI, l’OEAB et l’UE, qui sont admises en qualité d’observatrices aux réunions des assemblées des États membres de l’OMPI :

Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA)

Association des nations de l’Asie du Sud‑Est (ASEAN)

Association européenne de libre‑échange (AELE)

Association internationale de développement (IDA)

Association latino‑américaine d’intégration (ALADI)

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)

Centre régional africain de technologie (CRAT)

Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes (CERLALC)

Centre Sud

Comité consultatif juridique afro‑asiatique (AALCC)

Common Language Resources and Technology Infrastructure as a European Research Infrastructure Consortium (CLARIN ERIC)

Commonwealth of Learning (COL)

Communauté d’États indépendants (CEI)

Communauté de développement de l’Afrique australe (SADC)

Communauté des Caraïbes (CARICOM)

Communauté des pays de langue portugaise (CPLP)

Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL)

Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale (CEMAC)

Communauté économique eurasiatique (EEC)

Conférence d’organismes latino‑américains sur l’informatique (CALAI)

Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)

Conseil de l’Europe (CE)

Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle (CIPPI)

Conseil oléicole international (COI)

Fédération des conseils arabes de recherche scientifique (FCARS)

Fonds du Commonwealth pour la coopération technique (CFTC)

Fonds international de développement agricole (FIDA)

Fonds monétaire international (FMI)

Groupe des États d’Afrique des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP)

Institut des brevets de Visegrad (VPI)

Institut international pour l’unification du droit privé (UNIDROIT)

Institut nordique des brevets (NPI)

International Iberian Nanotechnology Laboratory (INL)

Ligue des États arabes (LEA)

Observatoire européen de l’audiovisuel

Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (Office des brevets du CCG)

Office international de la vigne et du vin (OIV)

Organisation arabe pour l’éducation, la culture et les sciences (ALECSO)

Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières (OADIM)

Organisation de l’aviation civile internationale (OACI)

Organisation de la coopération islamique (OCI)

Organisation des États américains (OEA)

Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO)

Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO)

Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO)

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Organisation des Nations Unies (ONU)

Organisation européenne de droit public (EPLO)

Organisation européenne des brevets (OEB)

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)

Organisation internationale du Travail (OIT)

Organisation internationale ITER pour l’énergie de fusion (Organisation ITER)

Organisation islamique pour l’éducation, les sciences et la culture (SESCO)

Organisation maritime internationale (OMI)

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Organisation mondiale du commerce (OMC)

Réseau latino‑américain pour l’information technologique (RITLA)

Secrétariat du Commonwealth

Secrétariat général de la Communauté andine

Secrétariat général ibéro‑américain (SEGIB)

Secrétariat permanent du Traité général d’intégration économique de l’Amérique centrale (SIECA)

Société financière internationale (SFI)

Système économique latino‑américain (SELA)

Union africaine (UA)

Union des radiodiffusions des États arabes (ASBU)

Union économique et monétaire ouest‑africaine (UEMOA)

Union internationale des télécommunications (UIT)

Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)

Union postale universelle (UPU)

Liste des organisations non gouvernementales qu’il est proposé d’inviter en qualité d’observatrices

Toutes les organisations non gouvernementales qui sont admises en qualité d’observatrices aux réunions des assemblées des États membres de l’OMPI :

4iP Council EU AISBL (4iP Council)

African Intellectual Property Association (AIPA)

African Library and Information Associations and Institutions (AfLIA)

Agence pour la Protection des Programmes (APP)

All‑China Patent Agents Association (ACPAA)

American Arab Intellectual Property Association (AAIPA)

AmSong

Archives and Records Association (ARA)

Argentine Management Society of Actors and Performers (SAGAI)

Asociación Nacional de Denominaciones de Origen (ANDO)

Association allemande pour la protection de la propriété intellectuelle (GRUR)

Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA)

Association américaine pour le progrès de la science (AAAS)

Association argentine des artistes interprètes (AADI)

Association argentine des laboratoires pharmaceutiques (CILFA)

Association asiatique d’experts juridiques en brevets (APAA)

Association Benelux pour le droit des marques et modèles (BMM)

Association brésilienne de la propriété intellectuelle (ABPI)

Association brésilienne des émetteurs de radio et de télévision (ABERT)

Association chinoise de la protection par brevet (PPAC)

Association communautaire du droit des marques (ECTA)

Association congolaise pour le développement agricole (ACDA)

Association coréenne de la propriété intellectuelle (KINPA)

Association coréenne de promotion des inventions (KIPA)

Association coréenne des conseils en brevets (KPAA)

Association de gestion internationale collective des œuvres audiovisuelles (AGICOA)

Association de l’ASEAN pour la propriété intellectuelle (ASEAN IPA)

Association de l’industrie de l’informatique et de la communication (CCIA)

Association des femmes inventeurs de Corée (KWIA)

Association des industries de marque (AIM)

Association des organisations européennes d’artistes interprètes (AEPO‑ARTIS)

Association des praticiens du droit des marques et des modèles (APRAM)

Association des propriétaires européens de marques de commerce (MARQUES)

Association des spécialistes de la propriété intellectuelle de Côte d’Ivoire (A.S.P.I.C.I.)

Association des télévisions commerciales européennes (ATC)

Association européenne de fournisseurs commerciaux d’information en matière de brevets (PatCom)

Association européenne des agences de communication (EACA)

Association européenne des bioindustries (EuropaBIO)

Association européenne des constructeurs d’ordinateurs (ECMA)

Association européenne des directeurs du son (ESDA)

Association européenne des éditeurs de journaux (ENPA)

Association européenne des étudiants en droit (ELSA International)

Association européenne des médias numériques (EDiMA)

Association for Accessible Medicines (AAM)

Association for Recorded Sound Collections (ARSC)

Association Française des Indications Géographiques Industrielles et Artisanales (AFIGIA)

Association interaméricaine de la propriété intellectuelle (ASIPI)

Association internationale de radiodiffusion (AIR)

Association internationale des jeunes avocats (AIJA)

Association internationale des juristes du droit de la vigne et du vin (AIDV)

Association internationale du barreau (IBA)

Association internationale pour la promotion de l’enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP)

Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI)

Association internationale pour le développement de la propriété intellectuelle (ADALPI)

Association internationale pour les marques (INTA)

Association iranienne du droit de la propriété intellectuelle (IRIPLA)

Association japonaise des conseils en brevets (JPAA)

Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA)

Association juridique de l’Asie et du Pacifique (LAWASIA)

Association latino‑américaine des industries pharmaceutiques (ALIFAR)

Association littéraire et artistique internationale (ALAI)

Association marocaine des conseils en propriété industrielle (AMACPI)

Association mexicaine pour la protection de la propriété intellectuelle (AMPPI)

Association mondiale des journaux (AMJ)

Association mondiale des petites et moyennes entreprises (WASME)

Association nord‑américaine des organismes de radiodiffusion (NABA)

Association pour le devenir des autochtones et de leur connaissance originelle (ADACO)

Association romande de propriété intellectuelle (AROPI)

Authors’ Licensing and Collecting Society Ltd (ALCS)

Bahrain Intellectual Property Society (BIPS)

Brand Owners Protection Group (Gulf BPG)

Brand Protection Group – Lebanon (BPG)

Brands Foundation

Business Software Alliance (BSA)

Cambia

Center for Responsible Enterprise and Trade (CREATe.org)

Central and Eastern European Copyright Alliance (CEECA)

Centre d’administration des droits des artistes interprètes ou exécutants (CPRA) du GEIDANKYO

Centre d’échanges et de coopération avec l’Amérique latine (CECAL)

Centre d’études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI)

Centre de recherche en droit international de l’environnement (IELRC)

Centre de recherche et d’information sur le droit d’auteur (CRIC)

Centre de recherche et de promotion du droit (CRPD)

Centre de recherches sur les droits de propriété intellectuelle et industrielle de l’Université d’Ankara (FISAUM)

Centre for Internet and Society (CIS)

Centre international d’investissement (CII)

Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD)

Centre pour le droit international de l’environnement (CIEL)

Centro de Investigación en Propiedad Intelectual (CIPI)

Chambre de commerce des États‑Unis d’Amérique (CCUSA)

Chambre de commerce internationale (CCI)

Chambre du commerce et de l’industrie de la Fédération de Russie (CCI RF)

Chambre fédérale des conseils en brevets (PAK)

Chambre polonaise des conseils en brevets

Chartered Institute of Library and Information Professionals (CILIP)

Chartered Institute of Patent Attorneys (CIPA)

Chartered Society of Designers (CSD)

China Trademark Association (CTA)

Civil Society Coalition (CSC)

Club for People with Special Needs Region of Preveza (CPSNRP)

Coalición por el Acceso Legal a la Cultura A.C. (CALC)

Comité “acteurs, interprètes” (CSAI)

Comité consultatif mondial des Amis (CCMA)

Comité international pour les Peuples Autochtones des Amériques (Incomindios)

COMMUNIA

Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (CNCPI)

Confederacy of Patent Information User Groups (CEPIUG)

Confédération des entreprises européennes (BusinessEurope)

Confédération des industries indiennes (CII)

Confédération internationale des éditeurs de musique (CIEM)

Confédération internationale des sociétés d’auteurs et compositeurs (CISAC)

Confederation of Rightholders’ Societies of Europe and Asia (CRSEA)

Confédération syndicale internationale (CSI)

Congrès des écrivains européens (EWC)

Conseil britannique du droit d’auteur (BCC)

Conseil chinois pour le développement du commerce international (CCPIT)

Conseil de coordination des associations d’archives audiovisuelles (CCAAA)

Conseil européen de l’industrie chimique (CEFIC)

Conseil international des archives (CIA)

Conseil international des musées (ICOM)

Conseil international des sciences

Conseil national pour la promotion de la musique traditionnelle du Congo (CNPMTC)

Consortium for Common Food Names (CCFN)

Coordination européenne des producteurs indépendants (CEPI)

Coordination of European Picture Agencies‑News and Stock (CEPIC)

Corporación Latinoamericana de Investigación de la Propiedad Intelectual para el Desarrollo (Corporación Innovarte)

Council on Health Research for Development (COHRED)

Creative Commons Corporation

CreativeFuture

CropLife International

Cumulus, The International Association of Universities and Colleges of Art, Design and Media (CUMULUS)

Denver Museum of Nature & Science (DMNS)

Design and Artists Copyright Society (DACS)

Digital Law Center (DLC)

Digital Media Association (DiMA)

Digital Music Europe (DME)

Digital Video Broadcasting (DVB)

DIGITALEUROPE

Drugs for Neglected Diseases initiative (DNDi)

Egyptian Council for Innovation, Creativity and Protection of Information (ECCIPP)

Electronic Frontier Foundation (EFF)

Electronic Information for Libraries (eIFL.net)

Emirates Intellectual Property Association (EIPA)

Emirates Reprographic Rights Management Association (ERRA)

European Bureau of Library, Information and Documentation Associations (EBLIDA)

European College of Parma Foundation (The Foundation)

European Committee for Interoperable Systems (ECIS)

European Digital Rights (EDRI)

European Intellectual Property Teachers’ Network (EIPTN)

European Network for Copyright in Support of Education and Science (ENCES)

European Publishers Council (EPC)

European Visual Artists (EVA)

Fédération américaine des musiciens des États‑Unis d’Amérique et du Canada (AFM)

Fédération européenne des associations de l’industrie pharmaceutique (FEAIP)

Fédération ibéro‑latino‑américaine des artistes interprètes ou exécutants (FILAIE)

Fédération internationale de l’industrie du médicament (IFPMA)

Fédération internationale de l’industrie phonographique (IFPI)

Fédération internationale de la presse périodique (FIPP)

Fédération internationale de la vidéo (IVF)

Fédération internationale des acteurs (FIA)

Fédération internationale des associations d’inventeurs (IFIA)

Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB)

Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF)

Fédération internationale des associations du droit de l’informatique (IFCLA)

Fédération internationale des conseils en propriété intellectuelle (FICPI)

Fédération internationale des institutions d’arbitrage commercial (IFCAI)

Fédération internationale des journalistes (FIJ)

Fédération internationale des musiciens (FIM)

Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO)

Fédération internationale des traducteurs (FIT)

Fédération mondiale de l’industrie d’articles de sport (WFSGI)

Fédération mondiale des organisations d’ingénieurs (FMOI)

Federation of Indian Chamber of Commerce and Industry (FICCI)

Femmes chefs d’entreprises mondiales (FCEM)

FIVS

Fondation africaine pour les technologies agricoles (AATF)

Fondation pour un centre pour le développement socioéconomique (CSEND)

Fondation Karisma

Free Software Foundation Europe (FSF Europe)

Friends of the Creator Artistic Foundation (FCF)

Fundación para la Difusión del Conocimiento y el Desarrollo Sustentable Vía Libre (Fundación Vía Libre)

German Library Association (Deutsche Bibliothekverband e.V. – dbv)

Global Anti Counterfeiting Group (GACG)

Global Expert Network on Copyright User Rights (User Rights Network)

Global Intellectual Property Alliance (GLIPA)

Groupe de documentation sur les brevets (PDG)

Groupement international des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux (STM)

Health and Environment Program (HEP)

Hiperderecho

Independent Alliance for Artists Rights (IAFAR)

Independent Film and Television Alliance (I.F.T.A)

Independent Music Companies Association (IMPALA)

Indigenous ICT Task Force (IITF)

Industrie mondiale de l’automédication responsable (IMAR)

Ingénieurs du Monde (IdM)

Innovation Council

Innovation Insights

Institut coréen chargé de l’information en matière de brevets (KIPI)

Institut coréen de la propriété intellectuelle (KIIP)

Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIC)

Institut de recherche en propriété intellectuelle (IRPI)

Institut des mandataires agréés près l’Office européen des brevets (EPI)

Institut interaméricain de droit d’auteur (IIDA)

Institut japonais de l’invention et de l’innovation (JIII)

Institute for African Development (INADEV)

Institute for Intellectual Property and Social Justice (IIPSJ)

Institute for Policy Innovation (IPI)

Instituto de Derecho de Autor (Instituto Autor)

Intellectual Property Latin American School (ELAPI)

Intellectual Property Owners Association (IPO)

Intellectual Property Protection Association (IPPA)

Interactive Software Federation of Europe (ISFE)

International Affiliation of Writers’ Guilds (IAWG)

International Authors Forum

International Ayurveda Foundation (IAF)

International Bureau of Societies Administering the Rights of Mechanical Recording and Reproduction (BIEM)

International Council of Design (ico‑D)

International DOI Foundation (IDF)

International Generic and Biosimilar medecines Association (IGBA)

International Human Rights & Anti Corruption Society (IHRAS)

International Institute for Intellectual Property Management (I3PM)

International Intellectual Property Commercialization Council (IIPCC)

International Intellectual Property Institute (IIPI)

International Network for Standardization of Higher Education Degrees (INSHED)

International Poetry for Peace Association (IPPA)

International Technology Law Association (ITechLaw)

Internationale de l’éducation (IE)

Internet Society (ISOC)

InternetLab Research Association in Law and Technology (InternetLab)

IP Federation

IP Justice

Italian Industrial Property Consultants Institute (OCPI)

Knowledge Ecology International, Inc. (KEI)

Knowmad Institute

Korea Intellectual Property Strategy Agency (KISTA)

Latin American Audiovisual Authors Societies Federation (FESAAL)

Latín Artis

Library Copyright Alliance (LCA)

Licensing Executives Society International (LES International)

Ligue internationale du droit de la concurrence (LIDC)

MALOCA Internationale

Max Planck Institute for Innovation and Competition (MPI)

Medicines for Africa

Médecins Sans Frontières (MSF)

Medicines Patent Pool

Motion Picture Association (MPA)

Myanmar Intellectual Property Proprietors’ Association (MIPPA)

National Academy of Inventors, Inc. (NAI)

National Intellectual Property Organization (NIPO)

National Inventors Hall of Fame, Inc. (NIHF)

Native American Rights Fund (NARF)

New Zealand Institute of Patent Attorneys (Incorporated) (NZIPA)

Non Commercial Foundation for Development of the Center for Elaboration and Commercialization of New Technologies (Skolkovo Foundation)

Nordic Actors’ Council (NSR)

Omani Association for Intellectual Property (OAIP)

Open Knowledge Foundation (OKF)

Ordre suprême des ancêtres (OSA)

Organisation des industries de biotechnologie (BIO)

Organisation ibéro‑américaine des droits d’auteur Latinautor Inc.

Organisation internationale de l’artisanat (OIA)

Organisation internationale de normalisation (ISO)

Organisation pour un réseau international d’indications géographiques (ORIGIN)

Organización de Asociaciones y Empresas de Telecomunicaciones para América Latina (TEPAL)

Patent Information Users Group (PIUG)

Pearle Performing Arts Employers Associations League Europe

Picture Licensing Universal System (PLUS Coalition)

Professional Union of Broadcasting Organizations (RATEM)

Public Knowledge, Inc.

Queen Mary Intellectual Property Research Institute (QMIPRI)

Research Center for Innovation Supported Entrepreneurial Ecosystems (RISE)

School of Information Studies (SOIS), Université du Wisconsin à Milwaukee

Société arabe pour la propriété intellectuelle (ASIP)

Société civile pour l’administration des droits des artistes et musiciens interprètes (ADAMI)

Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP)

Société portugaise d’auteurs (SPA)

Society of American Archivists (SAA)

Software & Information Industry Association (SIIA)

spiritsEUROPE

Syndicat égyptien des inventeurs

The Chartered Institute of Arbitrators (CIArb)

The Chartered Institute of Trade Mark Attorneys (CITMA)

The Federalist Society for Law and Public Policy Studies (the Federalist Society)

The Finnish Copyright Society

The Nest Foundation

Third World Network Berhad (TWN)

Traditions pour demain

Transnational Alliance to Combat Illicit Trade (TRACIT)

Union de radiodiffusion Asie‑Pacifique (ABU)

Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété intellectuelle (UNIFAB)

Union des praticiens européens en propriété industrielle (UEPIP)

Union des radiodiffusions et télévisions nationales d’Afrique (URTNA)

Union européenne de radio‑télévision (UER)

Union for the Public Domain (UPD)

Union internationale des architectes (UIA)

Union internationale des cinémas (UNIC)

Union internationale des éditeurs (IPA)

Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN)

Union mondiale des aveugles (UMA)

Union mondiale des professions libérales (UMPL)

Union Network International – Internationale des médias et du spectacle (UNI MEI)

United States Telecom Association (USTelecom)

Women@theTable (Women at the Table)

World Design Organization (WDO)

World Federation for Culture Collections (WFCC)

World Women Inventors and Entrepreneurs Association (WWIEA)

Les organisations non gouvernementales qui sont admises en qualité d’observatrices *ad hoc* auprès du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) :

* Association des avocats américains (ABA)
* Association japonaise pour les marques (JTA)
* Bureau des associations européennes de design (BEDA)
* Centre pour l’innovation dans la gouvernance internationale (CIGI)
* Comité international olympique (CIO)
* Forum international sur la propriété intellectuelle – Québec (FORPIQ)
* HealthChek
* Institute for Trade, Standards and Sustainable Development (ITSSD)
* Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)

D’autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales :

* Tulalip Tribes of Washington Governmental Affairs Department

et les autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales qui pourront être invitées par le Directeur général.

Projet de l’invitation qu’il est proposé d’adresser aux organisations observatrices

[date]

Madame,

Monsieur,

J’ai l’honneur d’inviter votre organisation à se faire représenter en qualité d’observatrice à la Conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles (ci‑après dénommée “conférence diplomatique”).

La conférence diplomatique se tiendra à [ville/pays], au [lieu], du [dates], et s’ouvrira à 10 heures le premier jour. Afin de faciliter le processus d’enregistrement des participants, un système d’enregistrement en ligne a été mis en place. Les représentants de votre organisation désignés pour participer à la conférence diplomatique sont priés de s’inscrire d’ici au (date), à l’adresse suivante : (url).

L’interprétation simultanée sera assurée à partir et à destination du français, de l’anglais, de l’arabe, du chinois, de l’espagnol et du russe, et à partir du portugais dans les six autres langues.

Le projet d’ordre du jour et le projet de règlement intérieur de la Conférence diplomatique sont joints à la présente.

./.

Le projet d’articles, y compris le projet de dispositions administratives et de clauses finales, ainsi que le projet de règlement d’exécution concernant le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels constituent la “proposition de base” dont il est question à l’article 29.1)a) du projet de règlement intérieur.

Votre attention est appelée sur le fait que vos représentants devront être munis de lettres de créance (voir l’article 7 du projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique, dans le document DLT/2/PM/3). Ces lettres de désignation devront être signées par le chef du secrétariat de votre organisation.

Je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer d’ici au [date] les nom et qualité des personnes qui représenteront votre organisation. L’OMPI s’étant engagée à promouvoir l’égalité des sexes, il serait souhaitable que la parité puisse être prise en considération lors de la désignation des représentants.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général :

Daren Tang

Pièces jointes : DLT/DC/1 Prov., DLT/DC/2, DLT/DC/3 et DLT/DC/4

[Fin de l’annexe V et du document]